



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La collectivité de Montsinéry-Tonnégrande rappelle aux parents, l'obligation d'inscription et de paiement de la cantine scolaire afin que la fourniture des repas soit réalisée dans de bonnes conditions.

Par conséquent, les enfants dont les familles ne sont pas à jour du paiement, ne pourront accéder au service de restauration et les parents seront invités à venir récupérer leur(s) enfant(s).

Montsinéry-Tonnégrande, le 01 octobre 2019

Patrick LECANTE
Maire de Montsinéry-Tonnégrande